DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SIGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, Nadine GUTHAPFEL, M. Manuel DREISZKER, Mmes Linda ABDELNEBI, Manuela CRISTIANI, Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
M. Jonathan WEBER donne pouvoir à Denis WACHBAR
Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Marie-Antoinette SYLVESTRE
Marc DEYBER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER
Justine HUART donne pouvoir à Anne BEZIER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

6. Affaires foncières

RAPPORTEUR : M. le Maire

6.3 Acquisition emplacement réservé rue du Sulzfeld

DELIBERATION D24092026/03

La commune souhaite depuis de nombreuses années élargir la rue du Sulzfeld pour faciliter le passage des véhicules. Cette rue est en effet un des accès avec la rue de l'Industrie à la zone industrielle, et elle suscite des difficultés de croisement liées à une visibilité limitée.
Cet élargissement est prévu au PLU par le biais d'emplacements réservés. Il est aujourd'hui possible de faire valoir le droit de préemption de cet emplacement réservé. Il a été convenu avec le propriétaire SCI DAVANCE une rétrocession à l'euro symbolique ; la commune prendra à sa charge les différents travaux inhérents à cet élargissement et en profitera pour réaménager la voirie : déplacement de longrines et clôtures, travaux d'enfouissement des réseaux, tranchée d'infiltration...

Un PV d'arpentage a été demandé et est parvenu en mairie. L'emplacement réservé qui intéresse la commune porte aujourd'hui le numéro 161/17 en section 10 et appartient à la SCI DAVANCE, dont le dirigeant est M. DELALLEAU Damien, SCI sise 16 rue Sainte Hélène à Strasbourg, SIRET 941 312 019 00016. La parcelle a une contenance totale de 1,92 ares.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE l'acquisition de l'emplacement réservé n°161/17 en section 10, d'une contenance de 1,92 ares, appartenant à la SCI DAVANCE, à l'euro symbolique,

Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82106

S'ENGAGE à effectuer les travaux de déplacement des longrines et clôtures à la charge de la commune et les remises en état associées.
AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2026, C/2112.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 01 octobre 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

Linda ABDELNEBI
La secrétaire de séance,



Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82106